



Ministère du Travail, du dialogue social, des
Organisations professionnelles et des
relations avec les Institutions



ACTU - AMO

L'écho de l'assurance maladie obligatoire du Sénégal

N°5
Numéro spécial

ZOOM sur le Systeme d'Information de l'Assurance Maladie Obligatoire (SIAMO)



Bulletin édité par l'ICAMO
Juin 2022

Comité de rédaction :

Mme COLY Marie Rosalie NGOM (ICAMO) - Mme SENE Ndeye G. Doua SECK (ICAMO) - M. Sellé THIAM (ICAMO) - M. Alegnesy BIES (MTDSRI) - M. Toumané DIAKHATE (MTDSRI) - M. Pape Birama DIALLO (CA ICAMO) - M. Cheikh Ibra FALL (AGIS) - Mme Mara MBALIA (ANACMU) - M. Oscar DIOH (CNTS)



L'ICAMO : une unité faitière des IPM appelée à améliorer et à étendre la couverture de l'assurance maladie obligatoire afin de contribuer à la consolidation de la CSU au Sénégal.



CGF-BOURSE, immeuble Serigne Bassirou MBACKE (App. RDC), Rte de la Pyrotechnie, rond-point stèle Mermoz

Téléphone : 33 825 75 46 / 78 113 49 48

Web : www.icamo.sn

3 Editorial

5 **Hommage** au PCA de l'ICAMO :

7 **Le Système d'Information de l'Assurance Maladie Obligatoire (SIAMO)**

Portée et enjeux dans le cadre des politiques publiques du Sénégal.

9 **L'entrepôt de données de l'AMO**

Quel contenu ? Quelle utilité pour les IPM, l'ICAMO, la tutelle et les autres acteurs ?

12 **Les outils de gestion du SIAMO (logiciels)**

Quel scénario ? Quelles fonctionnalités ? Quelle utilité pour les IPM, l'ICAMO et la tutelle ? Quelle interopérabilité avec les autres SI de la protection sociale ?

14 **La gestion des relations avec les prestataires de services de santé dans le cadre du SIAMO**

Quels enjeux ? Quelle feuille de route ?

16 **L'importance des référentiels dans le processus de production des soins**

18 **La conduite du changement dans la mise en œuvre du SIAMO**

Quels enjeux ? Quelle utilité ? Quelle stratégie ?

20 **INTERVIEWS**

24 **LES MESSAGES DE L'ICAMO**



Chers lecteurs,

La transformation digitale constitue un levier puissant pour toutes les organisations et entreprises quel que soit le secteur d'intervention. Le monde de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) n'est pas en reste et les acteurs doivent saisir l'opportunité du digital pour améliorer l'expérience des utilisateurs et prestataires des services des Institutions de Prévoyance Maladie (IPM) et continuer à gagner en efficacité tout en capitalisant les données dont ils sont dépositaires pour offrir de nouveaux services.

Plus que jamais, les IPM doivent adopter une gestion plus moderne et être prêtes à dématérialiser le parcours de soins des bénéficiaires, la gestion des relations avec les prestataires de santé, la gestion des bénéficiaires et des adhérents etc.

Le Système d'Information de l'Assurance Maladie obligatoire (SIAMO) se donne pour mission d'être le levier majeur de cette transformation digitale de l'AMO.

Compte tenu de ses enjeux et de sa portée, le cinquième numéro du magazine institutionnel « ACTU-AMO » est spécialement consacré à ce projet afin d'offrir aux autorités de tutelle, aux responsables de la coordination, aux gestionnaires d'IPM et aux autres acteurs de la protection sociale, une occasion de comprendre le SIAMO, de trouver toutes les réponses à leurs questions et de dissiper tous les doutes liés à sa pertinence, à sa cohérence et à son utilité.

En effet, à travers ce numéro spécial et après un **hommage** mérité rendu à Feu Cheikh Ousmane DIOP, Président du Conseil d'administration de l'ICAMO, rappelé à Dieu le 12 février 2022, les experts responsables de la mise en œuvre de ce projet au niveau politique et opérationnel reviennent en détail sur :

👉 le sens et la portée du SIAMO dans le cadre des politiques publiques puisque l'innovation relève d'une logique nationale ;

👉 le contenu et l'utilité de l'entrepôt des données de l'AMO car le SIAMO doit être apte à produire des indicateurs pertinents et pouvant s'intégrer dans l'entrepôt de données prévu dans le Système d'Information de la CMU;

👉 le scénario choisi et son contenu pour équiper les IPM en **logiciel métier** car le SIAMO devra permettre aux IPM d'avoir un outil de gestion sur mesure, capable d'optimiser, de simplifier et d'automatiser les processus afin de faciliter la remontée de l'information nécessaire à la conception des indicateurs utiles à la prise de décision;

👉 les enjeux de la **gestion des relations avec les prestataires** de santé dont le rôle est essentiel dans le cadre de ce projet ;

👉 l'importance des **référentiels** dans le processus de production des soins ;

👉 l'utilité et la stratégie de la **conduite du changement**, clés de réussite pour l'appropriation du projet par ses cibles.

Au-delà de ces articles détaillant le contenu de chaque composante et se voulant toujours une tribune des acteurs, ce numéro spécial donne **la parole aux IPM pilotes** pour livrer leurs impressions et édifier leurs pairs quant à l'utilité du projet dans leur gestion quotidienne.

Avec « ACTU-AMO », instaurons une ère nouvelle dans les relations d'information, de communication et de dialogue entre les différents acteurs de l'Assurance Maladie obligatoire du Sénégal.

Monsieur Alpha NDIAYE

Président de la Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité sociale (COSRISS)

maitre d'ouvrage délégué du SIAMO auprès du Ministre en charge du Travail

Pour un SIAMO complet et fiable
Alpha Ndiaye



Feu Cheikh Ousmane DIOP

Président du Conseil d'administration de l'ICAMO

26 août 2016 – 12 février 2022

Un PCA à la hauteur des défis de la réforme institutionnelle de l'Assurance Maladie Obligatoire

Le 26 août 2016, faisant suite à l'assemblée générale constitutive de l'Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire (ICAMO) et à la signature de l'arrêté autorisant son fonctionnement, le Ministre du Travail de l'époque, Monsieur Mansour SY, procédait à l'installation officielle des membres du conseil d'administration de cette Institution

Feu Cheikh Ousmane DIOP, représentant la Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS), fut élu premier Président du Conseil d'administration de ladite Institution de Prévoyance sociale.

Dès son installation, nous avons très vite découvert en lui un véritable manager compétent et expérimenté, un homme de principe et de consensus, un syndicaliste hors pair, un homme croyant, vertueux et humble. Autant de qualités qui lui ont permis de conduire la politique de l'ICAMO avec détermination et efficacité.

Au lendemain de ma prise de service en qualité de Directrice de l'ICAMO, j'exprimais mes fortes appréhensions quant à l'ampleur de nos responsabilités en tant que premiers dirigeants de cette nouvelle Institution qui catalyse beaucoup d'espoirs et disais au Président feu Cheikh Ousmane DIOP que nous n'avions pas droit à l'erreur car de notre engagement, de notre rigueur dépendait la réussite de cette réforme institutionnelle de l'assurance maladie obligatoire initiée par l'Etat.

En homme de challenge, il me rassurait de son engagement et de sa détermination à relever tous les défis, par une gestion inclusive, pour la réussite totale de notre mission afin que tout le système de l'Assurance Maladie obligatoire puisse rayonner à l'image des Institutions sœurs.

Depuis ce jour, feu Cheikh Ousmane DIOP ne s'est jamais écarté de ce sacerdoce jusqu'à son dernier souffle ce fameux 12 février 2022.

Cela n'étonne pas au vu de son riche parcours. En effet, avant son arrivée à la tête du Conseil d'administration de l'ICAMO, il a occupé de hautes fonctions dans le domaine professionnel, social et religieux.

Feu Cheikh Ousmane DIOP aux ICS : un travailleur devenu préventeur car ayant mesuré, en milieu professionnel, les enjeux de la Sécurité et Santé au Travail. A ce titre, il justifie des qualifications suivantes :

- Titulaire du Diplôme de Technicien supérieur européen en Sécurité/Environnement, délivré par le Centre National de Prévention et de Protection de Paris (CNPP) en 1990 ;

- Coordonnateur de Sécurité et de Santé (SPS) des Chantiers niveau 1, aux Industries Chimiques du Sénégal (ICS), attesté par le cabinet ACX INGENIERIE, organisme de formation N° 11950307495 agréé par le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité de la France par arrêté du 29 décembre 1998 ;

- Coordinateur du Comité opérationnel de lutte contre le VIH/sida aux Industries chimiques du Sénégal et villages environnants, depuis 1995 ;

- Secrétaire général de l'Association des Techniciens, Ingénieurs et Médecins du Travail du Sénégal (ASTIM), depuis le 22 Août 1998.

Feu Cheikh Ousmane DIOP à la CNTS : Un syndicaliste engagé dans la défense des droits des travailleurs pour la sauvegarde de leur santé et sécurité au travail. A ce titre, il a été :

- Secrétaire confédéral chargé des questions de Sécurité et de Santé au Travail à la Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS) depuis 2002 ;

- Coordinateur de l'Intersyndicale en Sécurité/Santé/Environnement au Travail du Sénégal (ISSET), regroupant les 18 centrales syndicales du pays, depuis 2005 ;

- Coordinateur de la Coalition nationale des Centrales syndicales et Fédérations affiliées à la CSI et Membres de Global Unions pour la Lutte contre le VIH/sida en Milieu de Travail, depuis Avril 2007 ;

- Secrétaire général du Syndicat National des Travailleurs des Industries Chimiques du Sénégal et activités rattachées (SYNTICS) depuis le 11 février 2012 ;

- Coordinateur de la Panafricaine des Intersyndicales en Sécurité/Santé et Environnement au travail (PANASST) depuis le 13 décembre 2013.

Son parcours professionnel a été couronné par cette haute et dernière fonction qu'il a occupée à la tête du Conseil d'administration de l'ICAMO.

Feu Cheikh Ousmane DIOP à l'ICAMO : un autre domaine de compétence, une autre spécialité et pourtant la même détermination, le même engagement

« L'homme qu'il faut à la place qu'il faut » feu Cheikh Ousmane DIOP l'a été de par le choix avisé de Monsieur Mody GUIRO, Secrétaire général de la CNTS, à qui nous marquons notre compassion et au-delà à l'ensemble des partenaires sociaux.

Dès son installation à la tête du Conseil d'administration de l'ICAMO, feu Cheikh Ousmane DIOP, mesurant à sa juste valeur l'ampleur des défis de cette jeune Institution, n'a ménagé aucun effort pour accompagner l'équipe technique dans le processus d'opérationnalisation des missions et services prévus au profit des IPM.

A cet effet, jouant à fond la carte d'un management de proximité pour la préparation et le suivi des sessions du Conseil et des démarches politiques, feu Cheikh Ousmane DIOP avait fini par s'installer définitivement à temps plein à l'ICAMO au détriment de ses autres et importantes activités.

Sur le plan de l'administration de l'Institution, durant les réunions du Bureau et les sessions du Conseil, feu Cheikh Ousmane DIOP a toujours su mobiliser les administrateurs autour d'une vision harmonisée quel que soit le degré des divergences sur les sujets évoqués afin d'arriver à des délibérations constructives en vue de la bonne marche de l'ICAMO.

Sur le plan politique, il a su affirmer son leadership en faveur de la promotion de l'identité et de l'attractivité institutionnelle de l'ICAMO mais également en faveur de l'implication accrue des autorités compétentes dans la politique de l'Institution.

Je puis témoigner de la forte et sincère sympathie et du respect réciproque qui liaient feu Cheikh Ousmane DIOP à l'ensemble des administrateurs de l'ICAMO, de la Tutelle et des différents partenaires tous affligés aujourd'hui par son rappel à Dieu.

Feu Cheikh Ousmane DIOP dans la confrérie KHADRYA : un disciple pieux, humble et engagé

Le Président du Conseil d'administration de l'ICAMO fut Président du Conseil Supérieur Khadrya pour l'Afrique, depuis Août 2008. Son engagement dans le domaine religieux montre à quel point cet homme était à la croisée des chemins entre la vie professionnelle, la vie sociale et religieuse. De par son poste et son engagement il a représenté cette confrérie auprès des autorités nationales et internationales et augmenté les points de convergence des disciples lors de ses tournées annuelles.

De par son sens élevé de la foi, feu Cheikh Ousmane DIOP a conduit avec ferveur les activités relatives,

notamment, au pèlerinage de NIMZATT et au Gamou de MPAL.

Sur instruction du khalife général, il a bâti le poste de santé de NIMZAT.

Au regard de ce qui précède, je peux réitérer mes propos introductifs : à la tête de cette nouvelle Institution, se trouvait un homme de principe et de consensus, un syndicaliste hors pair, un homme croyant, vertueux et humble, un homme qui accordait beaucoup d'importance à la justice sociale, à l'équité et à la dignité humaine.

Je ne saurais conclure cet hommage rendu au nom des Administrateurs de l'ICAMO, du personnel de la Direction, des IPM, des Tutelles et partenaires sans revenir à Dieu, l'Alpha et l'Oméga, le TOUT-PUISSANT par qui tout commence et vers qui tout retourne.

A ce titre et me référant à la foi de feu cheikh Ousmane DIOP, Cheikh Sadibou Cherif Aïdara, bénissant le village où reposent ses deux enfants écrivait : "Que la miséricorde divine enveloppe Ngoumba Guéoul. Qu'Allah répande ses grâces sur cette cité bénie. Que ceux qui reposent aux côtés de Cheikh'Al Hadramé et Cheikh Makhfou se réveillent de leur sommeil des justes au paradis".

Que cette bénédiction se répande sur notre regretté Président feu Cheikh Ousmane DIOP qui repose désormais dans la capitale de la khadrya, aux côtés de Cheikh'Al Hadramé et Cheikh Makhfou. Amen.

Mme COLY Marie Rosalie NGOM
Directrice de l'ICAMO

Le Système d'Information de l'Assurance Maladie Obligatoire (SIAMO), sens et portée dans le cadre des politiques publiques du Sénégal.

« le SIAMO est un projet d'envergure qui intervient dans un contexte marqué par une volonté politique d'atteindre une couverture sanitaire universelle, avec un fort enjeu d'articulation et de synergie entre les différents régimes mis en place. »

Au regard de l'ampleur des changements d'ordres structurel, professionnel et managérial à opérer, j'en appelle à l'engagement et à la mobilisation de tous les acteurs du système de l'assurance maladie obligatoire pour la réussite du projet, surtout dans sa phase pilote

Monsieur Abdoulaye GUEYE

Secrétaire général du Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions



L'action publique s'est engagée depuis quelques années dans un mouvement de transformation forte afin de répondre aux attentes renouvelées des citoyens et des usagers du service public. Levier majeur de la modernisation de l'Etat, la transformation digitale crée de nouveaux usages et modes de travail tout en favorisant la culture de l'innovation et une démarche de performance plus accrue.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la mise en place de l'ICAMO qui est une Institution de Prévoyance sociale chargée d'assurer une meilleure coordination de la branche de l'assurance maladie obligatoire des travailleurs gérée par les Institutions de prévoyance maladie (IPM).

Pour mieux optimiser l'efficacité et l'efficience de ce dispositif dont la contribution est réelle en termes de prise en charge de l'objectif de protection sociale et de couverture sanitaire, notre département s'est engagé depuis 2016 dans un important chantier de digitalisation à travers le projet du système d'information de l'assurance maladie obligatoire avec l'appui financier et technique de l'Agence Française de Développement (AFD) et d'Expertise France.

En effet, ce projet vise à mettre en place une plateforme

de gestion commune à toutes les Institutions de Prévoyance Maladie qui permettra, à terme, d'harmoniser leurs pratiques et outils de gestion et de faciliter la production de données statistiques, unifiées et qui, en temps réel, pourront être utilisées par la tutelle, l'ICAMO, l'Agence nationale de la Couverture Maladie universelle et les autres acteurs de la protection sociale.

Ce projet s'inscrit en droite ligne des programmes et actions visant à opérationnaliser le Plan Sénégal Emergent (PSE) par le biais duquel notre pays ambitionne, d'ici 2035, de bâtir une société autour d'une économie compétitive soutenue par une croissance forte, inclusive et réductrice des inégalités sociales.

L'opérationnalisation de cette volonté exige dès lors la mise en place d'un ensemble de réformes et de projets structurants à fort contenu de valeur ajoutée pour accélérer le processus de transformation structurelle susceptible de booster l'émergence économique. Ces projets et réformes s'inscrivent dans les trois axes stratégiques du PSE. Au titre de l'axe 2 sur le Capital humain, la Protection sociale et le Développement durable, notre pays ambitionne d'assurer une couverture maladie à tous les sénégalais sans discrimination et quelle que soit leur situation, leur niveau de vie et leur capacité contributive.

Sous ce rapport, le SIAMO est un projet d'envergure qui intervient dans un contexte marqué par une volonté politique d'atteindre une couverture sanitaire universelle, avec un fort enjeu d'articulation et de synergie entre les différents régimes mis en place, en particulier entre l'assurance maladie obligatoire et la couverture maladie universelle.

Pour ce faire, il est important de veiller à ce que le système d'information propre à l'AMO soit en mesure de faciliter l'atteinte de plusieurs objectifs :

- participer à l'extension de la couverture maladie à l'ensemble de la population éligible ;
- aider les IPM à exercer leur mission de service public ;
- faciliter le pilotage du dispositif grâce à la capacité d'évaluation et d'aide à la décision ;
- garantir la coordination et le partenariat avec les autres institutions ayant une responsabilité dans le domaine de la protection sociale et particulièrement de la santé.

Dans cette optique, le SIAMO doit, d'une part, être apte à produire des indicateurs d'évaluation et de pilotage pertinents et cohérents pour les IPM, la tutelle technique et l'ICAMO, et d'autre part, assurer son interopérabilité avec le Système informatisé de gestion intégrée de la CMU (SIGICMU).

Le dispositif proposé a vocation à recueillir les informations de base pour une bonne connaissance des grands domaines de la gestion de l'assurance maladie.

A partir de cette base de données il sera possible de produire des indicateurs relatifs à la couverture des populations, à la ventilation des dépenses par nature des actes et des pathologies, à la maîtrise des équilibres financiers, à la qualité du service et aux charges de gestion.

Ces indicateurs pourront être observés selon plusieurs axes d'analyse : évolution dans le temps et par catégorie de population principalement différenciées

en fonction : du sexe, de l'âge et de la localisation. La connaissance dans le temps, associée à des données démographiques et économiques devra permettre d'alimenter une réflexion plus prévisionnelle avec des études actuarielles bien renseignées.

Dès que les informations seront disponibles, il sera possible de développer, en définitive, une véritable action orientée vers la gestion du risque pour une meilleure qualité des soins, une meilleure maîtrise de la dépense publique et en parallèle une lutte contre la fraude.

Au regard de ce qui précède, l'on peut relever que la pertinence et le bien fondé du SIAMO ne sont plus à démontrer mais l'atteinte de ses objectifs dépend considérablement d'une meilleure conduite du changement. En effet, la construction d'un système d'information performant et aligné sur la stratégie n'est pas uniquement un exercice technique reposant sur des opportunités technologiques. La dimension sociologique est tout aussi importante compte tenu du nombre et de la diversité des acteurs concernés et impliqués, chacun ayant un rôle effectif à jouer. La cartographie des acteurs montre la complexité relationnelle de l'environnement de la protection sociale au Sénégal et du besoin d'interaction positive et de synergie nécessaire entre les parties prenantes.

Dans cette perspective, notre conviction demeure qu'une bonne information et un large partage du projet constituent un impératif à toutes les étapes de son processus de développement. La communication, la participation, l'adhésion et l'appropriation sont des piliers majeurs qu'il convient de développer et de renforcer tant du point de vue des objectifs que des modalités techniques et opérationnelles. Au regard de l'ampleur des changements d'ordres structurel, professionnel et managérial à opérer, j'en appelle à l'engagement et à la mobilisation de tous les acteurs du système de l'assurance maladie obligatoire : tutelle, professionnels de santé, entreprises, organismes de gestion pour la réussite du projet du SIAMO, surtout dans sa phase pilote.

L'entrepôt de données de l'AMO : Quel contenu ? Quelle utilité pour les IPM, l'ICAMO, la tutelle et les autres acteurs ?

« Le besoin d'analyse peut évoluer dans le temps, il est donc important d'avoir des données individuelles et anonymes pour pouvoir faire évoluer les indicateurs et ne pas les figer à l'image de ce qui existe aujourd'hui avec l'Application pour la Remontée des Données de l'Assurance Maladie Obligatoire (ARDAMO) »

Le système proposé doit être souple, agile et évolutif.

Le plus important est que ces tableaux de bord conçus pour la tutelle, l'ICAMO et les IPM à partir de l'entrepôt, pourront évoluer à chaque fois qu'un nouveau besoin est exprimé par ces acteurs sans créer une nouvelle charge de travail pour l'IPM, les données ayant été remontées de façon à permettre toute évolution et tout croisement. »

*Monsieur Cheikh Omar NIANG
Expert en informatique décisionnel.*



Dans un monde en perpétuel essor, la maîtrise de l'information est un élément vital pour toute organisation. Ainsi, mettre en place un Système d'Information de l'Assurance Maladie Obligatoire, permettrait à l'autorité de disposer de statistiques décisionnelles fiables en temps réel pour une meilleure orientation des politiques publiques.

C'est l'objectif principal que poursuit la composante n°1 du projet du Système d'information de l'Assurance Maladie obligatoire (SIAMO), **l'entrepôt de données de l'AMO.**

En effet, le SIAMO doit être apte à produire des indicateurs d'évaluation et de pilotage pertinents et cohérents pour les IPM, la tutelle et l'ICAMO et pouvant s'intégrer dans l'entrepôt de données inter-régimes englobant tous les régimes d'assurance maladie du Sénégal.

Les besoins en reporting sur les données de l'AMO peuvent être de plusieurs ordres :

- le pilotage qui permet d'accéder à une vue synthétique des indicateurs ;
- l'analyse qui permet de croiser les informations et de faire des interrogations ;
- le reporting qui permet de construire des rapports opérationnels.

En effet, cette composante qui traite de la base de connaissance du SIAMO est orientée vers le pilotage et l'aide à la décision. Elle est constituée de données cohérentes et qualifiées à partir d'environnements hétérogènes pour produire des informations utiles tant au niveau national que local. Le producteur des données (IPM) est aussi bénéficiaire d'un service en retour.

Vu que le besoin d'analyse peut évoluer dans le temps, il est important d'avoir des données individuelles pour pouvoir faire évoluer ces indicateurs et ne pas les figer à l'image de ce qui existe aujourd'hui avec l'Application pour la Remontée des Données de l'Assurance Maladie Obligatoire (ARDAMO)

Le principe de construction du système est donc celui de la **donnée individuelle et anonyme.**

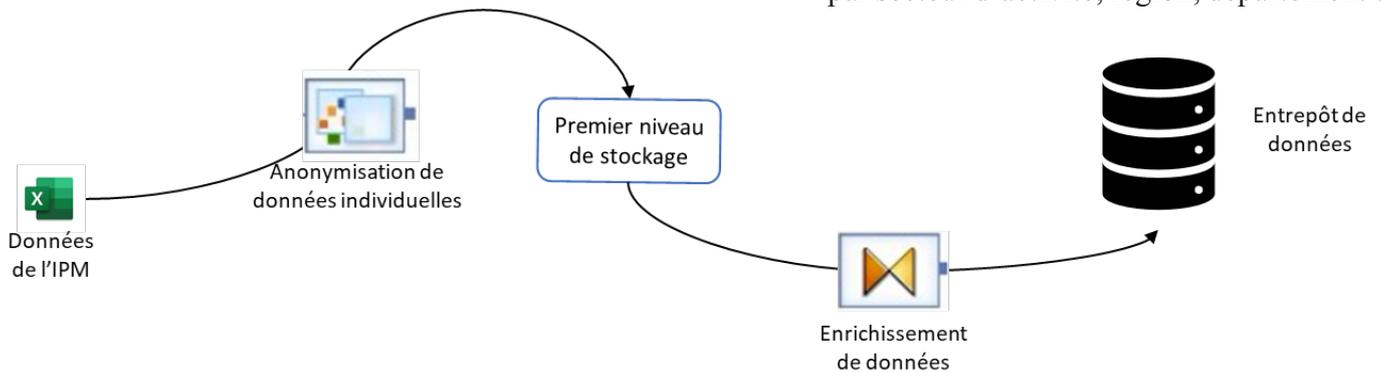
Cette conception repose sur des principes simples et transparents :

- La notion d'indicateur est bien à la base de la construction d'un système de pilotage et ne doit pas être enfermé dans un système figé. Ceci est d'autant plus vrai que la pertinence et la valeur des indicateurs restent à éprouver dans certains cas. Le système proposé doit donc être souple, agile et évolutif.
- Le recueil des données répond au principe de finalité pour la construction d'indicateurs pertinents. Il ne s'agit donc pas de capturer les informations gérées par les IPM.
- Il est évident que les données constitutives

de la base de connaissance sont anonymisées (et plus exactement pseudonymisées) pour satisfaire la réglementation en vigueur relative à la protection de données personnelles et sensibles.

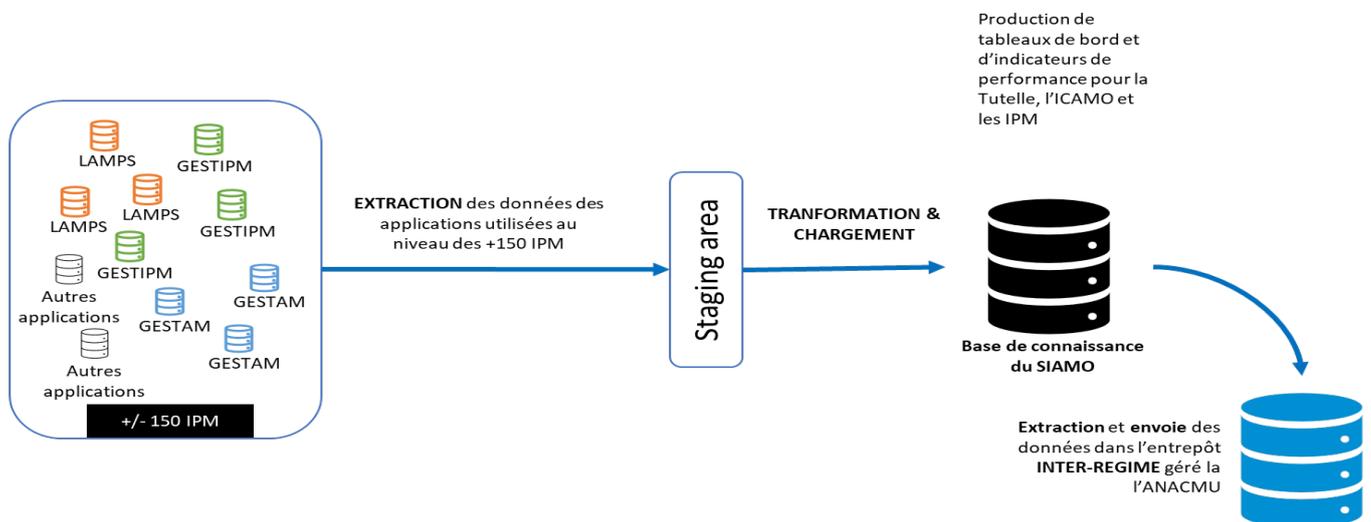
L'anonymisation des données est faite au niveau du gérant de l'IPM. Cependant le processus de chargement prévoit aussi un algorithme d'anonymisation à la volée, au cas où l'IPM rencontre des difficultés à effectuer ce traitement en amont.

Dans la pratique, les IPM utilisent différentes



applications pour la gestion des adhésions, de la couverture, des finances et des prestations.

Les données de ces différentes applications doivent être extraites, transformées et chargées dans l'entrepôt de données cible de façon homogène, en vue de répondre au besoin.



Au-delà de sa conception et de sa modélisation, les acteurs principaux de cet entrepôt de l'AMO sont les institutions de Prévoyance Maladie à partir desquelles les données opérationnelles sont remontées et traitées.

Une fois conçu, modélisé et alimenté suivant les principes susmentionnés, l'entrepôt de l'AMO sera capable de renseigner des **indicateurs extrêmement utiles pour la tutelle, l'ICAMO et les IPM.**

Pour la tutelle et l'ICAMO, l'entrepôt permettra de renseigner les indicateurs liés à l'adhésion, à la couverture, aux finances et aux prestations, notamment

- le taux d'adhésion des entreprises pour avoir une vue sur les entreprises adhérentes aux IPM et sur le taux de l'évasion sociale dans le domaine de l'AMO. A partir des référentiels utilisés, notamment ceux de l'ANSD, cet indicateur peut aller jusqu'au détail des entreprises non encore adhérentes par secteur d'activité, région, département et

localisation afin de faciliter les activités de lutte contre l'évasion sociale.

- le taux de couverture des travailleurs et la distribution des ayants droit (enfants et conjoints) par tranche d'âge, sexe, région en vue de mesurer la contribution du régime

de l'AMO à la couverture nationale. Ce taux pourra évoluer suivant les nouveaux besoins ou le niveau de précision demandé par l'autorité.

- le nombre moyen d'ayants droit par travailleur qui permet de mesurer la soutenabilité financière du régime ;
- le taux de recouvrement des cotisations et des remboursements des frais, le taux

de constitution de réserve, le résultat qui permettent de mesurer le niveau de résilience du régime, apprécier la santé financière et prévenir les difficultés de trésorerie des IPM ;

- le taux de prescription des génériques permettant d'apprécier les efforts fournis dans le cadre de la maîtrise de coûts et de sensibiliser sur la prescription des divers médicaments.

Pour les IPM qui sont productrices de la donnée, un service retour est prévu car elles bénéficieront de tableaux de bord leur permettant de maîtriser leur effectif et de suivre leur consommation, d'assurer un meilleur suivi de leurs ressources et dépenses, d'avoir des outils de lutte contre la fraude, de veiller à l'équilibre financier de leur institution et au respect des ratios prudentiels avec un système d'alerte à chaque fois que les limites prudentielles sont touchées. A ce titre, l'entrepôt permettra, notamment, de renseigner les indicateurs suivants au niveau individuel de chaque IPM :

- la cotisation moyenne et la consommation moyenne par bénéficiaire pour vérifier la pertinence des paramètres techniques de l'IPM et pouvoir les adapter au besoin ;

- le pourcentage des dépenses par catégorie sur la dépense totale pour veiller, au respect, par l'IPM, des ratios de gestion ;
- le taux de recouvrement des cotisations et remboursements de frais pour vérifier l'efficacité du recouvrement, le niveau de remboursement et le niveau de solvabilité de l'IPM ;
- le ratio d'endettement de l'IPM vis-à-vis des prestataires pour contrôler la solvabilité de l'IPM et son équilibre financier ;
- le taux moyen de la consommation médicale par catégorie de bénéficiaire, suivant l'âge, le sexe ou la pathologie pour orienter le suivi et le contrôle médical. Cet indicateur peut aller jusqu'à la consommation réelle par bénéficiaire pour un suivi individuel.

Le plus important est que ces tableaux de bord conçus pour la tutelle, l'ICAMO et les IPM à partir de l'entrepôt, pourront évoluer à chaque fois qu'un nouveau besoin est exprimé par ces acteurs sans créer une nouvelle charge de travail pour l'IPM, les données ayant été remontées de façon à permettre toute évolution et tout croisement.

Les outils de gestion du SIAMO (logiciels) : Quel scénario ? Quelles fonctionnalités? Quelle utilité pour les IPM, l'ICAMO et la tutelle ? Quelle interopérabilité avec les autres SI de la protection sociale ?

« Le fonctionnement du SIAMO et son efficacité requièrent un outil de gestion de base capable d'optimiser, de simplifier et d'automatiser les processus, un outil sur mesure qui permet de fluidifier les échanges et de se concentrer sur le cœur de métier de l'activité avec des fonctionnalités dont les cibles ont réellement besoin.

A ce titre, le logiciel métier des IPM est le nœud central du projet du SIAMO.»

Monsieur Mame Lamine FALL

Expert Résident du SIAMO



Le système d'information (SI) est un élément central d'une organisation. Il permet aux différents acteurs de créer, collecter, stocker, traiter et modifier des informations sous divers formats.

Son fonctionnement et son efficacité requièrent un outil de gestion de base capable d'optimiser, de simplifier et d'automatiser les processus, un outil sur mesure qui permet de fluidifier les échanges et de se concentrer sur le cœur de l'activité avec des fonctionnalités dont les cibles ont réellement besoin.

C'est ce qui permet d'affirmer que le **logiciel métier des IPM** est le nœud central du projet du système d'information de l'Assurance Maladie Obligatoire (SIAMO).

Partant d'un existant hétérogène avec des initiatives multiples renfermant plusieurs atouts, la stratégie adoptée pour équiper les IPM en logiciel métier a fait l'objet d'une réflexion de fond sur la base de plusieurs scénarios argumentés en avantages et limites.

- **Scénario 1 : garder le statu quo** : ce scénario, minimaliste, vise principalement à centraliser les données nécessaires au pilotage de l'AMO en partant de ce qui existe actuellement sur le terrain, sans modification. Son avantage est de ne pas imposer de contraintes aux IPM, mais il est contraire aux objectifs d'harmonisation, d'intégration, d'amélioration et de progression visés à travers le SIAMO.

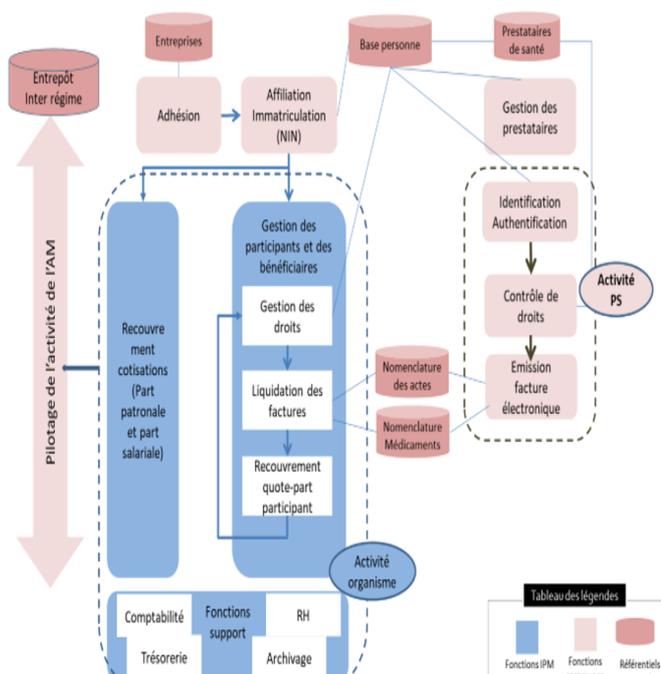
- **Scénario 2 : le choix d'une solution unique** : ce scénario permet d'avoir une architecture simple et de mettre en œuvre des pratiques communes dans les IPM. Toutefois, il renferme plusieurs risques liés à la soutenabilité financière, à l'effet d'imposition d'une solution en ignorant les autres solutions existantes sur lesquelles des IPM ont déjà investi, à la régression de certaines IPM plus avancées.
- **Scénario 3 : la cohabitation de plusieurs solutions** : cette solution offre aux IPM une certaine autonomie dans le choix de leurs outils de gestion, simplifie la conduite du changement, prend en compte les différentes réalités du terrain et les capacités de chaque IPM. Elle permet également d'appuyer les IPM à faible moyens à travers une solution institutionnelle gratuite. Les risques notés à ce niveau sont la complexité de l'architecture technique et le besoin d'une instance pour la certification des solutions éligibles.
- **Scénario 4 : Une infogérance externalisée globale** : ce scénario, maximaliste, consiste à confier la responsabilité du fonctionnement du SIAMO à un tiers. Son seul avantage est de permettre aux dirigeants de pouvoir se consacrer aux résultats sans charge de gestion directe des moyens techniques. Mais il renferme plusieurs risques liés à l'ingénierie financière sur le moyen terme, à la sensibilité des données traitées et à l'acceptabilité par les acteurs.

Cette réflexion menée par les instances de pilotage du projet a abouti à la **validation du scénario 3** qui permet à chaque IPM d'opérer son choix, selon ses critères et en toute indépendance, parmi plusieurs solutions, sous réserve que la solution choisie respecte les exigences du cahier des charges du SIAMO.

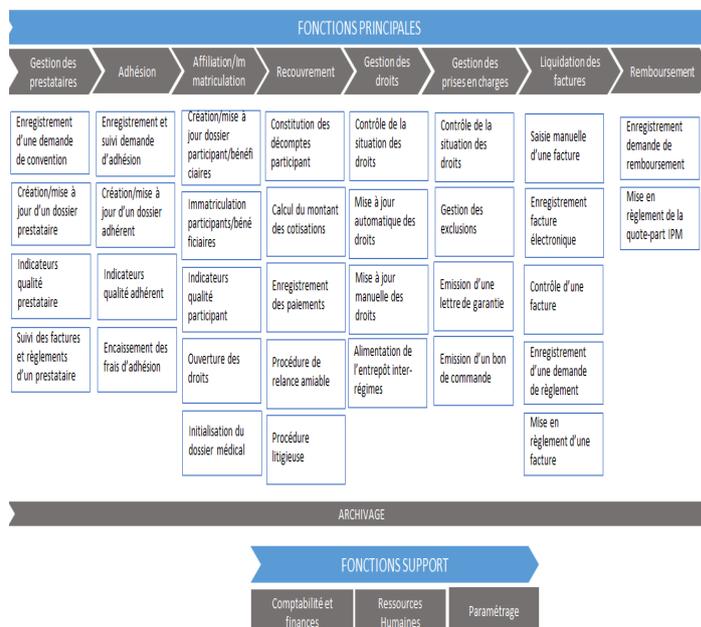
Dans le cadre de ce scénario, plusieurs types de solutions seront possibles : des logiciels existants sur le marché, des logiciels développés en interne par certaines IPM, des logiciels institutionnels. De nouveaux entrants pourront intervenir sous réserve de s'insérer dans le cadre général.

Pour être retenue, chaque solution doit être **certifiée** sur la base des besoins fonctionnels, techniques et organisationnels.

Le logiciel cible permet non seulement la gestion du cœur de métier de l'IPM mais aussi la coordination des relations avec les entreprises et les prestataires de santé. Il permet également l'interaction avec les SI des autres institutions de prévoyance sociale (CSS, IPRES) et l'entrepôt inter régime de l'Assurance Maladie universelle. Le diagramme suivant donne une vision d'ensemble des fonctions et des ressources impliquées.



De manière spécifique, concernant le cœur de métier de l'IPM, les logiciels certifiés couvriront les



PILOTAGE DE L'ACTIVITE DE L'IPM - GESTION DU RISQUE

fonctionnalités ci-après.

À terme, le logiciel métier apporte, pour chaque acteur du système, les innovations majeures suivantes :

Dès la publication de la liste des logiciels certifiés par l'ICAMO, chaque IPM devra opérer un choix afin d'intégrer ce projet bénéfique à tout point de vue.

Pour les IPM :

- Processus décrits et automatisés ;
- Relations avec les assurés, les entreprises, les professionnels de santé simplifiés avec des échanges dématérialisés ;
- Evolution fonctionnelles et réglementaires intégrées ;
- Coûts d'infrastructure et de fonctionnement réduits ;
- Dispositif d'accompagnement au changement et de formation mis en place ;
- Coûts de gestion technique et administrative maîtrisés ;
- Production des états financiers et annexes prescrites facilitée ;
- Production des états requis pour l'accès au fonds de garantie facilitée ;
- Célérité, efficacité et efficience dans le traitement du cœur de métier ;
- Bonne gestion prévisionnelle.

Pour le Ministère du travail et l'ICAMO :

- Extension de la couverture mieux suivie et pilotée ;
- Banque de données sur les informations utiles à l'évaluation et au pilotage plus fiable et alimentée automatiquement à temps ;
- Processus normalisés et homogènes au sein des IPM ;
- Relation avec les IPM améliorée ;
- Maîtrise de l'assiette de cotisations des IPM et amélioration des ressources de l'ICAMO ;
- Lutte contre l'évasion sociale et suivi de l'évolution ;
- M meilleure visibilité pour les besoins d'intervention du fonds de garantie.

Pour la collectivité de la protection sociale :

- Grands référentiels fiabilisés, contrôlés et partagés ;
- Données de connaissance centralisées et partageables ;
- Ressources « coûteuses » mutualisées et source d'économie ;
- Interopérabilité, évolution et évaluation dans le temps facilitées et coordonnées.

Pour les participants et les ayants droits :

- Relations avec les IPM et les professionnels de santé améliorées ainsi que les conditions de prise en charge ;
- Accès permanent aux soins et aux détails de ses consommations et remboursements ;
- Suivi et traçabilité de la couverture maladie des bénéficiaires.

Pour les entreprises et les professionnels de santé

- Circuits simplifiés ;
- Moins de recours physique des salariés à l'IPM et réduction taux d'absence ;
- Ressources humaines au meilleur rendement ;
- Délais de paiement réduits ;
- Economie avec la télétransmission des documents.

« La transformation du processus de production des soins portée par le SIAMO doit se traduire par des avantages concrets au bénéfice de tous les acteurs et notamment des professionnels de santé.

Le projet prévoit une large concertation avec les organisations représentatives des différentes spécialités afin d'assurer une participation effective des professionnels de santé».

Monsieur Alain FOLLINET

Expert Protection sociale du SIAMO

Le processus de production des soins et de leur prise en charge au titre de l'assurance maladie consiste à établir une relation relativement complexe entre trois acteurs majeurs : le patient, le professionnel de santé, et l'organisme gestionnaire.

Dans la situation présente, cette complexité se traduit par une certaine lourdeur des procédures et des délais de traitement prohibitifs, ce qui génère une insatisfaction générale et des attentes d'amélioration. Chaque acteur propose un point de vue et nous nous intéressons ici plus particulièrement à celui des professionnels de santé.

Le professionnel de santé est un acteur fondamental, porteur de valeur dans le domaine de la santé. Il a un rôle central et essentiel. Il représente le tiers de confiance pour les bénéficiaires et les institutions de l'Assurance Maladie.

En plus de sa compétence médicale, le professionnel de santé est appelé à jouer un rôle administratif dans la transmission et le contrôle de la qualité des informations. Il est fondamental que le système d'information lui permette de développer sa pratique professionnelle en priorité et qu'il intègre naturellement les fonctions administratives, sans surcharge de travail supplémentaire.

L'objectif du SIAMO est de permettre l'amélioration du fonctionnement et de la qualité du service en s'appuyant notamment sur les opportunités offertes par la digitalisation des activités et la dématérialisation des processus.

Il est par ailleurs important de faire en sorte que le rattachement d'un patient à un régime d'assurance maladie soit totalement neutre pour le professionnel



de santé. Ceci impose une coordination étroite entre les régimes pour proposer des usages les plus simples et les plus transparents possibles.

En substance, la transformation du processus de production des soins portée par le SIAMO doit se traduire par des avantages concrets au bénéfice de tous les acteurs et notamment des professionnels de santé. Il s'agit notamment de :

- simplifier la relation entre les acteurs ;
- améliorer les conditions d'accès aux soins ;
- faciliter la pratique médicale ;
- fluidifier les circuits financiers et la prise en charge des factures ;
- contrôler le risque de fraude.

D'un point de vue fonctionnel et technique, le SIAMO va se concrétiser par des fonctionnalités nouvelles majeures.

- l'identification et l'authentification numérique des personnes ;
- le contrôle des droits en temps réel ;
- la dématérialisation de la prescription et de la facture ;
- l'intégration de la tarification ;
- la multiplication des échanges dématérialisés de toute nature.

La réussite de cette évolution présuppose une grande maîtrise des informations qui caractérisent et encadrent le système de santé. En conséquence, le SIAMO comporte un volet important qui concerne la gestion des grands référentiels : des professionnels

de santé, des entreprises, des bénéficiaires et des nomenclatures (actes, pathologies, médicaments). Sur tous ces sujets la qualité du partenariat entre les différentes parties prenantes est un facteur clé de succès.

Au final les professionnels de santé doivent tirer des avantages substantiels et partagés de cette transformation dans plusieurs domaines :

- qualité de la relation avec les patients ;
- qualité de la relation avec les institutions gestionnaires ;
- amélioration du partenariat et du dispositif conventionnel ;
- optimisation financière ;
- transparence des pratiques.

Ce projet ne peut pas être abordé raisonnablement sous le seul angle du système d'information. La transformation du processus de production des soins impacte de façon significative les pratiques, les

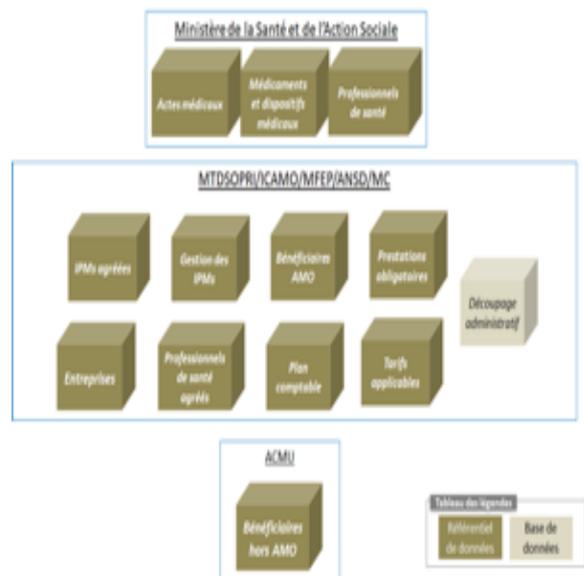
comportements et engendre un certain changement culturel. La place majeure des professionnels de santé dans ce processus impose leur adhésion au système. Celle-ci sera le fruit d'une méthode de coopération dans la conception de la solution cible et dans l'accompagnement à la mise en œuvre.

A cet effet, le projet prévoit une large concertation avec les organisations représentatives des différentes spécialités afin d'assurer une participation effective des professionnels de santé pour une véritable co-construction de la solution.

L'importance des référentiels dans le processus de production des soins.

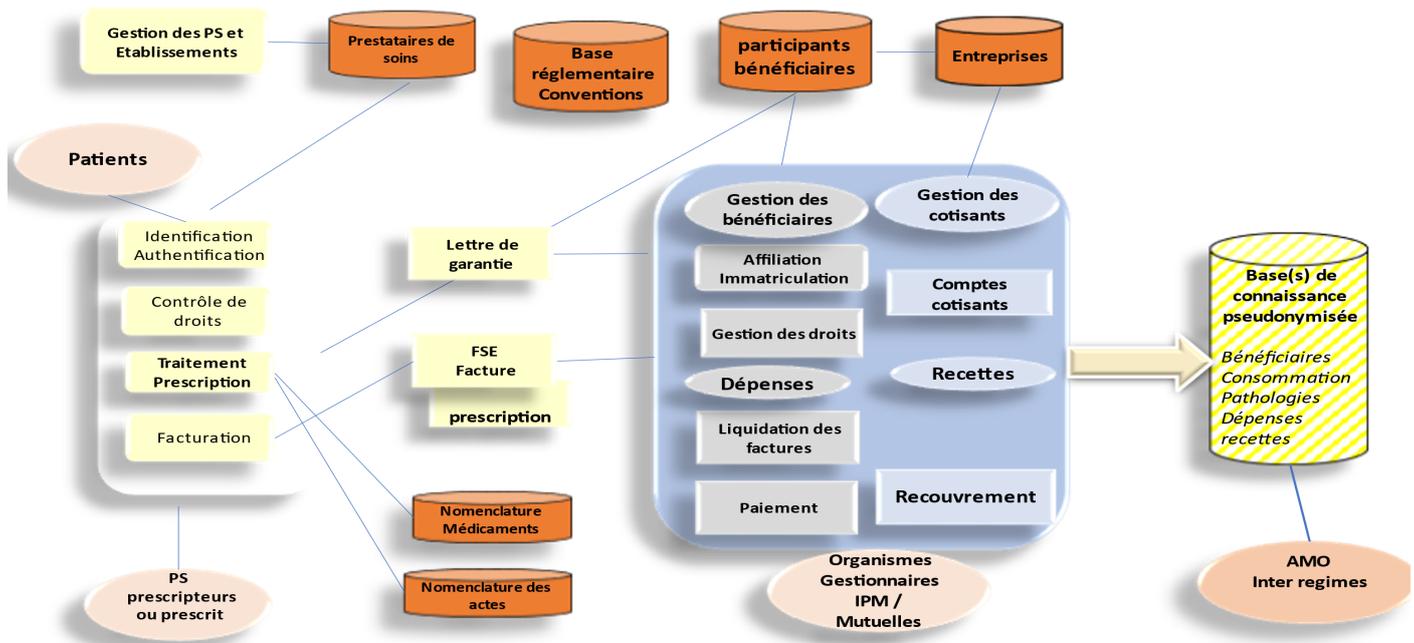
« La réussite du projet repose, entre autres, sur la digitalisation du service et la dématérialisation des échanges d'information. Au même titre, la qualité de l'information est également un facteur clé de succès. Le bon fonctionnement du processus repose sur des référentiels de données relatifs à différents types d'objets : les bénéficiaires, les entreprises, les professionnels de santé, les nomenclatures (actes, médicaments, pathologies)».

Monsieur Alain FOLLIET
Expert Protection sociale du SIAMO



Le schéma directeur du système d'information de l'AMO propose une transformation fondamentale du processus de production des soins dans le but d'atteindre des objectifs ambitieux pouvant améliorer l'efficacité du service et la capacité de pilotage de la politique de santé au Sénégal.

Le schéma suivant permet d'avoir une vision globale du processus de production des soins en identifiant la place et le rôle des acteurs ainsi que les différents types d'informations mises en jeu.



La réussite du projet repose, entre autres, sur la digitalisation du service et la dématérialisation des échanges d'information. Au même titre, la qualité de l'information est également un facteur clé de succès. Le bon fonctionnement du processus repose sur des référentiels de données relatifs à différents

types d'objets : les bénéficiaires, les entreprises, les professionnels de santé, les nomenclatures (actes, médicaments, pathologies)

La gestion des référentiels

La connaissance des entreprises

La connaissance des entreprises est un enjeu global pour l'ensemble des organismes de la protection sociale car c'est le principal

canal de connaissance des bénéficiaires et de financement par les cotisations.

La maîtrise du risque d'évasion sociale, bien identifié, passe par une connaissance exhaustive des entreprises qui doivent respecter le droit en

matière de couverture maladie des travailleurs salariés.

Actuellement les 110 IPM répondant à l'enquête 2019 représentent 2358 entreprises et on ne connaît pas le nombre d'entreprises qui normalement devraient être rattachés à une IPM.

Il conviendrait de tendre vers la création d'un **référentiel commun des entreprises au plan national** qui permettrait d'agir pour l'extension de la couverture maladie des travailleurs salariés. Ce serait également le moyen d'optimiser les processus de suivi et de contrôle de l'inspection du travail.

La connaissance des bénéficiaires

La connaissance des bénéficiaires est un enjeu stratégique pour la gestion de l'AMO. Selon le rapport ARDAMO de 2019, pour les 110 IPM ayant répondu à l'enquête, on dénombre 128 771 participants, 92 023 conjoints et 265 495 enfants soit un total de 486 289 personnes.

Pour avoir une notion réelle du taux de couverture il est important d'avoir une estimation du nombre de personnes éligibles aux droits à l'AMO.

Dans le contexte actuel seule chaque IPM a la connaissance des personnes prises en charge avec des modes d'identification qui leur sont propres.

La constitution d'un **répertoire national des bénéficiaires** permettrait d'avoir une vision d'ensemble pour une analyse globale de la population et renforcer le contrôle de la qualité en évitant les affiliations multiples et en observant les mutations entre entreprises et IPM. Ce fichier national nominatif ne contiendrait que des informations d'identification et de rattachement, ce qui réduit la problématique de protection des données individuelles.

Ce sujet induit la question de l'identifiant unique qui concerne plus globalement l'ensemble des régimes de la protection sociale.

Le référentiel des professionnels de santé

La connaissance des professionnels de santé est également un enjeu considérable pour la qualité de fonctionnement de l'assurance maladie et ce pour plusieurs motifs et entre autres :

- La maîtrise de l'agrément des professionnels de santé
- La gestion des dispositifs conventionnels
- La connaissance de l'offre de soins
- La mise en œuvre de la dématérialisation

Ici encore la formalisation d'un **référentiel national des professionnels de santé est une nécessité.**

La connaissance des nomenclatures

L'efficacité et la performance du système de santé et par voie de conséquence la qualité de la prise en charge au titre de l'assurance maladie repose sur la maîtrise d'un certain nombre de **référentiels techniques** tels que :

- Les actes médicaux
- Les médicaments
- Les pathologies

La mise en œuvre effective de ces référentiels correspond à de nombreux enjeux

La connaissance de la consommation des soins

- Les conditions de la prise en charge
- La surveillance des bonnes pratiques
- La qualité du dispositif d'évaluation et de décisions.

La méthode et les acteurs impliqués

La principale caractéristique de ces référentiels est d'être commun à tous les acteurs concernés et impliqués dans la conception et la mise en œuvre du système de santé au Sénégal.

Au-delà du ministère du travail et de l'Icamo l'élaboration des référentiels et le dispositif de gouvernance associé doivent être le fruit d'une association et une coopération de toutes les parties prenantes : le ministère de la santé, l'ANACMU, les professionnels de santé, les représentants des entreprises, les organismes gestionnaires, l'ANSD et bien d'autres.

La mise en œuvre de ces référentiels est un travail au long cours dont la programmation doit comporter des étapes progressives en s'appuyant sur les compétences et l'expérience des acteurs.

La conduite du changement dans la mise en œuvre du SIAMO, quels enjeux ? quelle utilité ? quelle stratégie ?

« la démarche de conduite du changement est au cœur de l'action de l'ICAMO qui compte évacuer toutes les craintes liées au projet du SIAMO afin de permettre aux IPM et autres acteurs de se concentrer sur la valeur ajoutée des innovations proposées. »

Monsieur Sellé THIAM

Responsable du Système d'information de l'ICAMO



Pour tendre vers l'efficacité et l'efficience, le secteur de l'assurance maladie obligatoire du Sénégal est inéluctablement appelé à se moderniser et à aller vers la transformation digitale. C'est ce qui justifie la mise en œuvre du projet du Système d'Information de l'Assurance Maladie Obligatoire (SIAMO).

Pour mener ce projet à la réussite, **la conduite du changement est un passage obligatoire**. En effet, le SIAMO propose certes des innovations majeures dans la gestion et le pilotage des IPM, toutefois, il faut reconnaître qu'un changement engendre souvent, en premier lieu, une « **résistance** » chez ceux qu'il concerne le plus. Cette résistance se manifeste sous forme d'opposition ou de passivité et s'explique par la peur, l'incertitude quant à la situation à venir ou la crainte d'y perdre quelque chose (d'ordre professionnel ou pas).

Décider de mettre en œuvre, d'accepter le SIAMO sans se préoccuper des impacts à tous les niveaux conduit inmanquablement à l'échec du fait d'un changement non préparé et/ou non accompagné convenablement.

Au contraire, réfléchir la transformation de manière globale, inclusive et participative offre à l'ICAMO et à l'équipe projet du SIAMO **les clés du succès** en leur permettant, notamment :

- **d'analyser les facteurs du changement** pour mesurer les impacts du projet sur les instances de pilotage, sur les opérationnels au niveau des IPM et éviter les écueils ;

- **d'examiner les différentes forces en présence** afin de mieux appréhender le changement et l'accompagner ;
- **d'établir les relations de cause à effet** dans le processus de transformation pour articuler le projet intelligemment ;
- **d'identifier les résistances inhérentes à tout changement** afin de mieux les comprendre et les vaincre ;
- **de s'adapter et de relever de nouveaux défis** le plus sereinement possible en rectifiant le tir, au besoin.

C'est pourquoi, l'ICAMO dans son rôle de coordination, s'est fixée pour objectif d'accompagner toutes les IPM du Sénégal à travers un **plan de conduite du changement** qui prend en compte les aspects suivants :

Attention : qui consiste à se référer à la reconnaissance du besoin de changement dans la gestion quotidienne des IPM;

Désir : qui nous permet de comprendre que prendre connaissance simple du besoin ne suffit pas mais un désir d'agir des gestionnaires d'IPM est également nécessaire ;

Savoir : qui consiste à identifier l'information requise pour asseoir le changement ;

Capacité : car les IPM doivent avoir les capacités

d'intégrer le changement ;

Renforcement : car les nouvelles méthodes doivent être renforcées régulièrement à tous les niveaux hiérarchiques des différentes IPM, de l'ICAMO ainsi que l'organe de Tutelle pour que le changement soit durable.

A cet effet, pour arriver à une réelle appropriation par toutes les IPM des innovations proposées, l'ICAMO accompagnée par l'équipe projet du SIAMO mise sur les **actions** suivantes :

- discussions individuelles en ligne ou en présentiel avec les gestionnaires d'IPM ;
- missions de terrain ou visites de travail auprès de chaque IPM en présence des membres du Conseil d'administration ;
- ateliers thématiques et de mise à niveau sur le sujet, en ligne ;

- ateliers résidentiels accordant un temps d'échange suffisant autour du sujet ;
- production d'outils de communication sur le sujet (kakemono, dépliants, magazines...).

Cette démarche de conduite du changement est au cœur de l'action de l'ICAMO qui compte évacuer toutes les craintes afin de permettre aux IPM et autres acteurs de se concentrer sur la valeur ajoutée des innovations proposées.



« Vu toutes les réalisations enregistrées, force est de constater que la phase pilote a atteint un stade très avancé dans son déroulement. Dès lors, on peut vraiment se réjouir de ce qui a été fait. »

Mme DIEDHIOU Marie Odile M. FAYE

Directrice de la Protection sociale au Ministère en charge du Travail et de la Sécurité sociale, Présidente du Comité technique du SIAMO



Quel est votre niveau d'implication dans la mise en œuvre du SIAMO ?

Rappelons juste que le SIAMO est un projet que le Ministère du Travail avec l'appui d'Expertise France et de l'AFD, est en train de mettre en place dans le cadre de la réforme de l'AMO pour notamment harmoniser les pratiques des IPM et permettre à la Tutelle d'avoir un référentiel de base en matière d'AMO, afin de pouvoir répondre avec promptitude et exactitude à toute forme de collecte de données sur les IPM.

Sa mise en œuvre est confiée à un Comité technique appuyé par un Comité restreint.

En tant que Directrice de la Protection sociale, j'assume la présidence du Comité technique. Ce qui naturellement fait que mon implication est totale car il y va de la réussite de ce projet. A ce titre, il me revient d'apprécier à sa juste valeur l'implication des autres membres de l'équipe projet qui est sans faille et d'ailleurs, les rencontres hebdomadaires pour faire le point sur la situation du projet témoignent de toute la sincérité de leur engagement.

Quelle lecture faites-vous du déroulement de la phase pilote ?

La phase pilote s'est bien déroulée dans l'ensemble même si un retard a été accusé dans sa mise en œuvre pour des raisons indépendantes de la volonté des membres de l'équipe projet. En effet, il était prévu qu'elle soit bouclée avant la fin du premier semestre de l'année.

Mais aujourd'hui, vu toutes les réalisations enregistrées telles que l'acquisition de matériels informatiques par le Ministère du Travail au profit de certaines IPM, l'élaboration d'un arrêté visant à rendre obligatoire la remontée des données de

l'AMO, la certification de certains logiciels répondant aux normes, GESTAMO etc., force est de constater que la phase pilote a atteint un stade très avancé dans son déroulement. Dès lors, on peut vraiment se réjouir de ce qui a été fait.

Quelles recommandations faites-vous pour un SIAMO opérationnel, efficace et généralisé ?

Rendre opérationnel et efficace un système d'information est un enjeu de taille pas seulement pour le SIAMO mais, pour tout projet de Système d'information qui se veut durable.

Pour ce faire, il faudra une très bonne communication autour du projet. D'ailleurs, une composante essentielle du projet, à savoir la conduite du changement, est consacrée à la communication et la sensibilisation à l'endroit des acteurs auxquels est destiné le SIAMO.

De plus, il faudra un accompagnement des utilisateurs du système, afin que tous puissent s'y familiariser rapidement.

Il est également important de veiller à ce que le système d'information de l'AMO soit en mesure d'aider les IPM à exercer leur mission de service public et de participer à l'extension de la couverture maladie à l'ensemble de la population éligible. A ce propos, des flux de travail opérationnels (*workflows*) seront nécessaires pour favoriser les échanges en temps réel et ainsi résoudre dans les meilleurs délais tout incident pouvant survenir pour permettre aux utilisateurs du système de continuer correctement leur travail.

Cela contribuerait considérablement à la promotion du projet.

« Le SIAMO constitue un projet de transformation amenant d'importants changements d'organisation et de modes de faire. Il nécessite ainsi une forte mobilisation de toutes les parties prenantes pour pouvoir apporter les changements attendus. »

Mme Clara LEYMONIE

Chargée de projets au département Capital Humain & Développement Social d'Expertise France, en charge de l'assistance technique pour le pilotage de la phase pilote du SIAMO



Quel est votre niveau d'implication dans la mise en œuvre du SIAMO ?

En tant que Chargée de projets au département Capital Humain & Développement Social d'Expertise France, en charge de l'assistance

technique auprès du MTDSRI et de l'ICAMO pour le pilotage de la phase pilote du SIAMO, je suis avec attention l'avancement de sa mise en œuvre.

Quelle lecture faites-vous du déroulement de la phase pilote ?

La phase pilote se déroule bien. Sur le plan technique le projet progresse de façon satisfaisante et les travaux réalisés ont permis d'enregistrer

une progression significative vers la mise en place d'un SIAMO à l'échelle nationale.

Quelles recommandations faites-vous pour un SIAMO opérationnel, efficace et généralisé ?

Un SIAMO opérationnel doit conduire à un régime d'assurance maladie obligatoire mieux structuré, des outils permettant aux IPM d'être plus performantes et un meilleur pilotage des politiques publiques par les autorités en charge, grâce à de nouveaux indicateurs. Le SIAMO constitue un projet de transformation amenant d'importants

changements d'organisation et de modes de faire. Il nécessite ainsi une forte mobilisation de toutes les parties prenantes pour pouvoir apporter les changements attendus. Il nécessite également de renforcer les moyens, notamment humains, de la structure en charge de son déploiement pour pouvoir suivre ce chantier d'envergure.

Il ne faut pas oublier par ailleurs que le SIAMO ne constitue qu'une pierre à l'édifice d'un système d'information de la couverture maladie et de la protection sociale au sens large et qu'un enjeu d'articulation et d'interopérabilité se pose nécessairement avec les systèmes développés dans les autres régimes ; c'est pourquoi nous accordons une attention forte à ce que l'information sur l'avancement du SIAMO soit partagée et capitalisée auprès des acteurs en charge des autres chantiers.



« La phase pilote se déroule dans des conditions satisfaisantes. »

Monsieur Seydou SOW
Gérant IPM ROCHETTE

Quel est votre niveau d'implication dans la mise en œuvre du SIAMO ?

Nous avons été invités à participer à ce projet comme IPM pilote.

Nous avons partagé nos pratiques, notre

expérience et avons proposé des suggestions pour que l'ensemble des besoins d'une IPM soit pris en considération.

Quelle lecture faites-vous du déroulement de la phase pilote ?

Nous pensons que les conditions de déroulement de la phase pilote sont bien adaptées.

En effet, au cours des travaux, nous avons demandé à l'équipe-projet de venir voir la pratique au niveau de l'IPM pour mieux comprendre certains points et certaines spécificités de notre IPM.

Il y a eu une meilleure compréhension de certains aspects suite à la visite de l'équipe projet sur site qui a été suivie par des travaux à l'ICAMO.

La phase pilote se déroule dans des conditions satisfaisantes.

Quelles recommandations faites-vous pour un SIAMO opérationnel, efficace et généralisé ?

Nous recommandons que le SIAMO soit d'une utilisation simple et que ce système permet aux IPM d'assurer l'ensemble des tâches liées au cœur de métier :

d'enregistrement des adhésions, des bénéficiaires et de leurs ayant droits

d'éditions de lettre de garantie de bon .

de gestion de la comptabilité (écritures comptables et états financiers) .

d'y générer des indicateurs pertinents.

en conclusion d'assurer toutes les fonctionnalités dont une IPM a et aura besoin

Quel est votre niveau d'implication dans la mise en œuvre du SIAMO ?

Je suis avec intérêt la mise en œuvre du SIAMO

En tant qu'élément pilote de ce projet, mon rôle est d'appuyer l'équipe projet pour que ce système

soit habile pour une meilleure couverture médicale au Sénégal.

«La phase pilote se déroule pas mal mais nous devons accélérer le pas pour passer à une étape supérieure.»

*Mme Fama WONE,
Gérante de l'IPM TOSTAN*



Quelle lecture faites-vous du déroulement de la phase pilote ?

La phase pilote se déroule pas mal mais nous devons accélérer le pas pour passer à une étape supérieure. Depuis l'année 2021 nous sommes sur la mise en œuvre de la phase pilote donc, l'heure est à la phase des tests d'exploitation. Cela permettra aux autres IPM d'être motivées et de

mieux comprendre la mission du SIAMO.

Depuis 2020, la pandémie de la Covid 19 a bouleversé tous les secteurs. Les populations ont plus besoin d'assistance médicale et la vision du SIAMO doit être orientée sur un accès plus facile et dématérialisé des soins.

Quelles recommandations faites-vous pour un SIAMO opérationnel, efficace et généralisé ?

Je pense que des séances de travail et d'échanges doivent être organisées plus souvent pour que les IPM pilote ne perdent pas le fil. J'avoue que ce n'est pas facile pour nous tous mais chacun de nous doit pouvoir prendre un peu de son temps pour que ce système soit mis en place et soit au plus vite

opérationnel. Je pense que nous qui sommes tous acteurs dans la gestion de l'assurance maladie et avec l'appui de l'ICAMO qui est en train de faire un travail remarquable, finirons par avoir des résultats satisfaisants.

« Ensemble pour une meilleure couverture médicale des travailleurs »

Les messages de l'ICAMO aux acteurs du système

CHERS EMPLOYEURS :



Les ressources humaines constituent le principal capital d'une entreprise, adhérer à une IPM, c'est préserver leur santé et garantir ainsi la productivité et la compétitivité de l'entreprise.

CHERS TRAVAILLEURS, DELEGUES DU PERSONNEL :



Veillez au respect du droit à la protection sociale des travailleurs que vous représentez, collaborez avec l'employeur pour leur affiliation à une IPM.

CHERS INSPECTEURS ET CONTROLEURS DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE :



L'ICAMO compte sur votre collaboration pour informer, sensibiliser et contrôler les entreprises en vue de l'effectivité de la couverture maladie de leurs travailleurs.

CHERS PARTENAIRES SOCIAUX :



Luttez pour une adhésion massive des entreprises aux IPM, c'est une obligation de l'employeur au même titre que l'affiliation des travailleurs à la Caisse de Sécurité sociale et à l'IPRES.

CHERS PRESTATAIRES DE SERVICES DE SANTE



Un fonds de garantie et de solidarité a été mis en place pour améliorer la solvabilité des IPM, engagez-vous aux cotés de l'ICAMO et des IPM pour une meilleure efficacité des soins au profit des travailleurs.

CHERS ADMINISTRATEURS D'IPM :



L'ICAMO est votre Institution. Faites-en une organisation forte en respectant vos obligations statutaires et en assurant la bonne gouvernance de vos institutions.